

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 12 DECEMBRE 2019

N° 2019-09-07

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trois décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 13

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 16  
Exprimées par pouvoirs : 10  
**Total (mini 19) : 26**

**Quorum atteint**

**Délégués présents(es)**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte  
d'Azur**

(porteuse de 2 voix)

Jacqueline BOUYAC

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD,  
Marie-Pierre MONIER, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale  
ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Sébastien BERNARD, Dominique GUEYTTE à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Marc GUERIN, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSEN à Éric RICHARD.

**Délégués excusés**

Christian BARTHEYE, Pierre-Yves BOCHATON, Pierre COMBES, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Adhésion au Réseau régional Provence Alpes Côte d'Azur des Espaces Naturels (RREN) - Année 2020 et suivantes – Convention pluriannuelle avec l'ARPE-ARB

Le Président expose,

Conçu comme un pôle fédérateur des professionnels de la protection et de la gestion d'espaces naturels protégés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés a été créé en 1985.

Le RREN est copiloté par la Direction régionale de l'Aménagement et du logement (DREAL) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et son animation est assurée par l'ARPE-ARB. L'Agence française de la biodiversité et l'Agence de l'eau en sont membres en tant qu'institutions œuvrant au titre de la biodiversité.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales est membre depuis son origine de ce réseau régional qui fédère les plus grands gestionnaires d'espaces naturels protégés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et représente près de 700 experts.

Il est proposé de signer une convention qui a pour objet de définir les principes de collaboration entre le RREN représenté par l'ARPE-ARB et le Parc naturel régional des Baronnies provençales notamment sur les deux projets suivants :

- Les « chemins de la biodiversité », offre régionale de découverte de la nature mise à disposition du public sur un portail web : [www.cheminsdelabiodiversite.com](http://www.cheminsdelabiodiversite.com)
- « Mécénaturel », une démarche de rapprochement des gestionnaires d'espaces naturels protégés avec les entreprises en vue de faciliter et renforcer les partenariats techniques et financiers avec les entreprises.

Il est également proposé de cotiser au RREN pour les années 2020 et suivantes : cette cotisation annuelle du Parc naturel régional des Baronnies provençales au RREN se monte à 1 000 € comme par le passé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'adhérer au RREN pour les années 2020 et suivantes et de s'acquitter de la cotisation afférente pour un montant de 1 000 € par an.
- **Décide** de signer une convention de partenariat avec l'ARPE-ARB selon les conditions proposées
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

